

VISITES GUIDEES DE GROUPE

Applicables à compter du 1^{er} Janvier 2025

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les réservations de :

- Visites guidées de groupe
- Effectuées par les canaux de vente, listés à l'article 1 de la Forteresse de Polignac gérée par l'association Forteresse Polignac Patrimoine, dont le siège est fixé au 3 Place Princesse de Polignac, 43000 POLIGNAC, identifiée au SIREN N°750 385 536, ci-après dénommée « Forteresse de Polignac ».
- Elles sont susceptibles de modification sans préavis.

L'achat de visites par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Article 1 : modalités de mise en vente des visites

1.1 L'offre de visites s'adresse aux groupes constitués d'au moins 15 personnes payantes.

1.2 Tout achat d'une visite donne lieu à la commande de billets groupes incluant la réservation d'une visite guidée et le droit d'entrée. Une commande est vendue pour un jour et un horaire de visite précis.

1.3 La Forteresse de Polignac, en fonction de sa politique commerciale, des capacités d'accueil de la Forteresse, met en vente une quantité de billets groupes prédéfinie. Elle se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de billets mis en vente.

1.4 La Forteresse met en vente ses billets par les canaux suivants :

- Par mail, à l'adresse suivante : forteressedepolignac@gmail.com
- Par téléphone, à l'accueil de la Forteresse de Polignac : 04 71 04 06 04

1.5 A la réception de la demande de réservation, la Forteresse de Polignac communique au client :

- La disponibilité de la date souhaitée,
- Le prix de la prestation, via un devis
- Un bulletin de réservation transmis par mail et les présentes conditions générales de vente

1.6 Afin de confirmer la réservation, il est nécessaire de retourner ledit bulletin de réservation dûment rempli et le devis signé à la Forteresse de Polignac au plus tard 15 jours avant la date retenue.

1.7 Lorsque la Forteresse de Polignac a reçu un dossier de réservation complet, le service réservations envoie une confirmation de réservation écrite par mail au client.

1.8 Les réservations sont traitées par ordre d'arrivée.

Article 2 : Tarifs des visites

- 2.1** Les tarifs sont indiqués en euros, nets de taxes.
- 2.2** Les visites sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la date de la visite.
- 2.3** Le tarif groupe est appliqué à partir de 15 personnes payantes.
- 2.4** La Forteresse de Polignac se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans préavis.

Article 3 : confirmation du nombre de participants

- 3.1** La confirmation du nombre de participants du groupe doit se faire au plus tard, 10 jours ouvrés (du lundi au vendredi) avant la date de la visite. Cet effectif servira de base pour la facturation.
- 3.2** Aucune modification du nombre de participants ne sera acceptée après ce délai de 10 jours ouvrés avant la visite.

Article 4 : modalités de paiement des visites

- 4.1** Le paiement de la visite intervient le jour même lors de l'arrivée du groupe à la billetterie.
- 4.2** Le règlement devra se faire par carte bancaire, chèque ou espèces.
- 4.3** Dans le cas d'une réservation par un office de tourisme ou un centre de vacances, la facture sera envoyée en différé par mail. Le groupe remettra un bon d'échange au guide-conférencier lors de son arrivée.

Article 5 : Retards

- 5.1** Un retard exceptionnel de 30 minutes est toléré pour les groupes ayant prévenu l'accueil de la Forteresse de Polignac au 04 71 04 06 04.
- 5.2** Tout retard supérieur à 30 minutes entraînera l'annulation de la prestation et cette dernière sera facturée dans son intégralité.

Article 6 : conditions d'annulation et modification des prestations

- 6.1** Tout client peut annuler une réservation, 15 jours francs avant sa date, sans avoir à justifier de motif, ni à payer de pénalité.
- 6.2** A moins de 14 jours de la date de la visite, la prestation sera due à hauteur de 50%.
- 6.3** A moins de 3 jours de la date de la visite, la prestation sera due en totalité.

Article 7 : annulation du fait de la Forteresse de Polignac

Lorsqu'avant le début de la prestation, la Forteresse de Polignac, annule la prestation prévue, elle doit en informer le client par mail ou téléphone selon le délai. Aucun dédommagement ne sera applicable au client. En revanche, une date de substitution pourra être proposée par la Forteresse de Polignac.